

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
Tenue le mardi 23 avril 2025 à 17h00
Par conférence web**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Benoît Duval, agit à titre de président d'assemblée en remplacement de M. Marc Gervais, président du Conseil d'administration, ce dernier étant retenu à l'extérieur. Il souhaite, au nom du conseil d'administration de la caisse, la bienvenue aux membres qui assistent à la rencontre par conférence web et les remercie de l'intérêt qu'ils démontrent envers leur caisse. Il est assisté dans l'animation par, Mme Véronique Chery, secrétaire d'assemblée, ainsi que de Stéphane Bouchard, directeur général par intérim. Ils sont assistés sur le plan logistique par M. Clément Rouyer, Directeur administration et adjoint à la direction générale. Une présentation PowerPoint sur les points discutés est diffusée tout au long de l'assemblée.

Le Président d'assemblée informe les membres que seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation pourront faire l'objet de présentations et d'informations au cours de l'assemblée.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

Le Président d'assemblée précise que l'AGA est réservée exclusivement à ses membres. Toutefois, considérant qu'elle se déroule en mode virtuel, il est possible que d'autres personnes soient en ligne mais ceux-ci ne pourront pas proposer, appuyer ou voter lors de l'assemblée.

On rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter lors de la période de 4 jours prévue après l'assemblée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

L'assemblée est invitée à visionner une capsule vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, une capsule vidéo est lancée afin d'énoncer les règles de fonctionnement, lesquelles faciliteront le bon déroulement et les interactions de la rencontre.

Ces modalités portent notamment sur :

Sur la façon de poser des questions ou commentaires, proposer, appuyer ou voter sur des éléments règlementaires. Il est mentionné que seuls les représentants de la caisse et l'équipe de soutien auront accès aux noms, coordonnées et à la nature des interventions.

Il est précisé que certaines questions seront répondues durant la rencontre comme durant la période de questions au conseil d'administration alors que d'autres pourront l'être en différée par l'équipe de Direction.

NOMINATION DES SCRUTATEURS

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, il y a obligation de nommer deux (2) scrutateurs, le président d'assemblée recommande alors : M. Clément Rouyer et M. Jonathan Laflamme étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation utilisé pour cette assemblée.

Il est proposé par (retiré) appuyé par (retiré) d'adopter la recommandation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président d'assemblée invite la secrétaire du conseil d'administration à procéder à la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 23 avril 2024

3. Retour sur l'année 2024

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(vote en différé)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Il est proposé par (retiré) appuyé par (retiré) d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 23 AVRIL 2024

Le Président d'assemblée rappelle aux membres que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024, au même titre que l'avis de convocation ont été déposés sur notre microsite en amont de la présente assemblée générale. Les membres ayant eu l'occasion d'en prendre connaissance, il est proposé de passer à son adoption.

Il est proposé par (retiré) appuyée par (retiré) d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président d'assemblée débute cette section en présentant les membres du conseil d'administration de la caisse. Il poursuit avec 4 thématiques différentes : 125 d'ambition, un leader socioéconomique de taille, présents pour les membres et des solutions numériques innovantes.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Le Président d'assemblée présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour l'année 2024.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent
- La caisse a octroyé un contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code pour un montant de 3400\$ plus taxes. Ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

3.3 RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le directeur général par intérim invite les membres à visionner une capsule vidéo résumant les résultats de la Caisse de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024 dont voici les extraits :

La **Caisse Desjardins de Rivière-des-Prairies**, faisant partie du Mouvement Desjardins, le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord, est fière de vous présenter les résultats pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2024.

Tout au long de la dernière année, votre caisse a poursuivi ses efforts afin de satisfaire les besoins en constante évolution de ses **11 905** membres.

Votre confiance contribue à maintenir la caisse en bonne position dans le marché, comme en témoigne son volume d'affaires sous gestion de **890,8 millions de dollars**, en hausse de **6,7 %**. Ce montant est composé des produits bilan et hors bilan provenant des autres composantes de Desjardins.

Plus précisément, il y a l'épargne et les placements, qui sont issus des dépôts des membres, et le financement, qui résulte des prêts aux membres.

Voyons maintenant le bilan de votre caisse pour la dernière année.

Débutons avec le total de l'actif, qui s'élève à **485,3 millions de dollars**, ce qui représente une hausse de **7,5%**.

Cet actif est composé :

- de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières,
- du placement dans le fonds de liquidité sous gestion,
- des prêts aux membres, ce qui inclut les prêts aux particuliers et aux entreprises,
- des placements dans la Fédération,
- ainsi que d'autres actifs, notamment des instruments financiers dérivés et des immobilisations corporelles.
- De plus, un montant est attribué aux provisions pour pertes de crédit.

Quant au passif de la Caisse, il affiche une croissance de **7,7 %** et s'établit à un total de **447 millions de dollars**.

Si nous analysons ce montant, il y a :

- les dépôts, qui sont constitués de l'épargne et des placements des membres Particuliers, Entreprises et gouvernements;
- les emprunts de votre caisse auprès de la Fédération;
- ainsi que les autres passifs, notamment les instruments financiers dérivés, les obligations locatives, et les passifs nets au titre des régimes à prestations définies et autres.

Passons maintenant à l'avoir total de votre coopérative, qui s'établit à **38,3 millions de dollars**, une hausse de **6,1 %**.

Examinons sa composition. Il y a d'abord :

- le capital social,
- ensuite, les excédents à répartir,
- et enfin, les réserves.

Voici maintenant le détail de la provenance des excédents réalisés au 31 décembre 2024.

Tout d’abord, votre caisse fait état d’une augmentation du revenu net d’intérêts affichant **8,4 millions de dollars**.

Ensuite, les autres revenus sont en hausse, pour atteindre un montant de **2,5 millions de dollars**.

Quant aux revenus d’opération ils ont augmenté et se situent à **10,9 millions de dollars**.

Poursuivons avec la dotation à la provision pour pertes de crédit, qui s’affiche à **49 mille dollars**.

Et pour terminer, nous notons une diminution des frais autres que d’intérêts, qui totalisent **3,4 millions de dollars**.

En résumé, la gestion rigoureuse de ces 5 éléments a permis d’accroître les excédents d’opération de **30,8%**, pour un total de **7,4 millions de dollars**.

Ces excédents d’opération représentent la performance financière de la caisse selon les éléments qu’elle contrôle.

Afin de déterminer les excédents nets de la caisse, nous devons ajouter les autres éléments venant soutenir ses activités.

Il faut :

- soustraire **906 mille** de pertes liées à la juste valeur des instruments financiers dérivés,
- soustraire **3,8 millions** en cotisation aux composantes Mouvement et frais afférents,
- et soustraire **11 mille** de frais relatifs à l’aide au développement du milieu,

ce qui nous donne un premier sous-total de **2,7 millions de dollars** d’excédents avant impôts et ristournes aux membres.

De ce montant, il faut :

- soustraire les impôts sur les excédents, qui représentent **108 mille**,

ce qui nous donne un deuxième sous-total de **2,6 millions de dollars** d’excédents avant ristournes aux membres.

Nous devons également :

- soustraire les ristournes aux membres, lesquelles s’élèvent à **704 mille**,
- et ajouter le recouvrement d’impôt relatif aux ristournes aux membres, qui lui, atteint **116 mille**.

Nous arrivons donc enfin aux excédents nets de l’exercice après ristournes aux membres.

Le grand total s’élève à **2,04 millions de dollars**, une hausse de **266,2 %** comparativement à 2023.

Ces résultats attestent de la bonne santé financière de votre coopérative de services financiers.

Votre caisse est fière de jouer un rôle de premier plan pour vous accompagner et répondre de manière proactive à vos besoins.

Le Directeur général par intérim termine ce point en remerciant les membres et souligne que la caisse tire sa force de l’union de ses membres.

3.4 PRÉSENTATION DE L’UTILISATION DU FONDS D’AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM) ET AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Le directeur général par intérim invite les membres à visionner une capsule vidéo résumant le rapport sur l’utilisation du Fonds d’aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu.

En résumé, la capsule vidéo explique que le FADM permet aux membres de la caisse de contribuer au développement durable des communautés. Il est souligné que les investissements soutiennent des projets structurants grâce à la décision des membres d’allouer une partie des trop-perçus lors de l’assemblée générale au Fond d’aide au développement du milieu.

- Un total de 29 164\$ investis pour soutenir des initiatives porteuses répartis comme suit : 11 044\$ versés au Fonds d’aide au développement du milieu et 18 120\$ investis en dons et commandites.
- Répartition des dons et commandites en 2024 : l’éducation, la santé et saines habitudes de vie ainsi que l’engagement social et humanitaire.

- Répartition du FADM investis en 2024 dans : l'éducation, le développement économique et la culture.
- Nous avons entre autres aidés les organismes : Fondation St-Jean-Vianney, Initiative 1,2,3 GO ! , Sports Montréal, Carrefour Jeunesse Emploi RDP, Jardin communautaire Les Arpents Verts, Fondation de la Pointe-de-l'Île, AQDR Pointe-de-l'Île, CEGEP Marie-Victorin, Ateliers cinq épices, Club Optimiste RDP, Corps de Cadets de la Marine Royale canadienne 233, Centre des femmes RDP, l'Art-Rivé, Alliance Sport-Études.

Le directeur général par intérim invite les membres à visionner 2 capsules d'informations portant sur les programmes Mes finances Mes choix ainsi que le Fonds d'entraide Desjardins.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune question n'a été soulevée durant l'assemblée.

5 Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

- L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes

Le Président d'assemblée invite les membres à visionner une capsule sur la ristourne.

Il mentionne que le projet de partage qui sera présenté est le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration et qu'aux yeux du conseil il est le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté. Il précise que les taux de ristournes sont uniformisés à la grandeur du Mouvement Desjardins. Il explique le scénario de répartition des trop perçus :

Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			
		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)	
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		2 624	
Virements réglementaires et autres ajustements		646	
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	469		
• Autres éléments du résultat	168		
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	8		
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	1		
Solde des excédents à répartir		3 270	
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(687)	
• Ristourne	(707)		
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	116		
• Affectation au FADM	(96)		
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0	
Affectation à la réserve générale		(2 582)	
Solde des excédents à répartir		0	

FADM

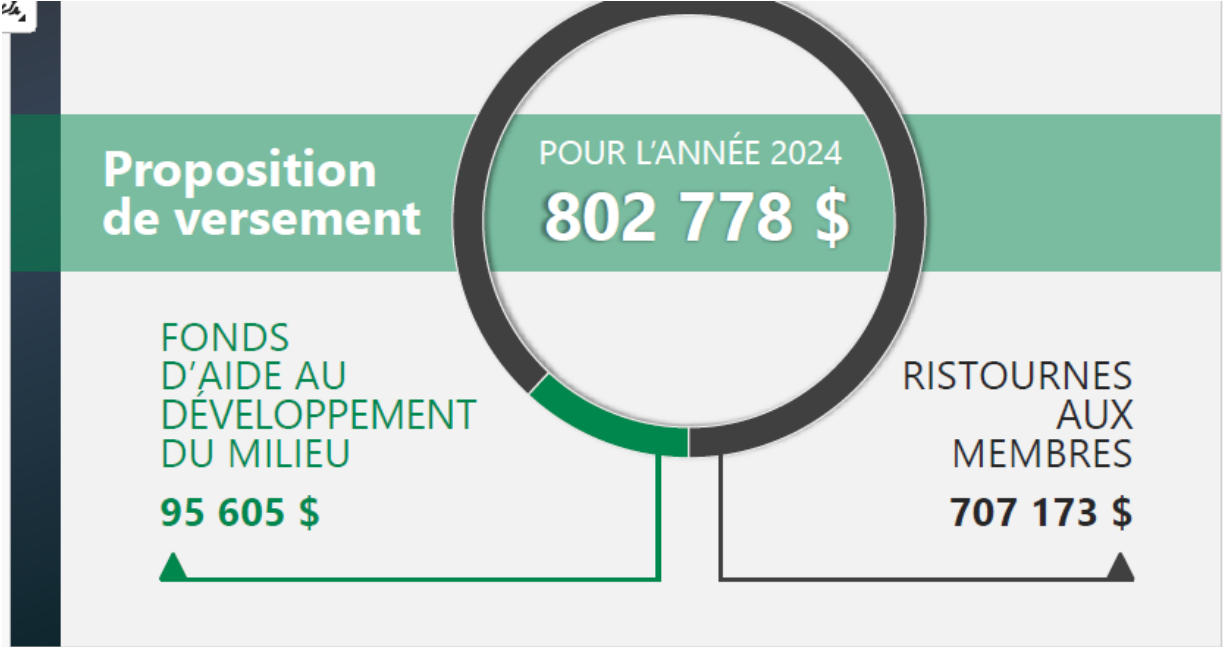
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

1

L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes	0,58 \$	92
Épargne et placements		92
Fonds		24
Prêts et marges de crédit		237
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	115
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	40
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	101
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	7
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		707

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Il est proposé par (retiré) appuyée par (retiré) d'adopter la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuel, du versement et les taux de ristournes tel que présenté. Le Président d'assemblée mentionne que ces recommandations seront soumises au vote durant les 4 prochains jours.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Le Président d'assemblée précise les rôles des intervenants concernant ce point à l'ordre du jour. En tant que président d'assemblée et en remplacement du président du conseil d'administration, tel que le prévoit notre règlement, il agira comme président d'élection. Étant donné que la secrétaire est une personne candidate, la secrétaire d'assemblée Véronique Chery agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur caisse.

Il invite la secrétaire d'assemblée à faire lecture du rapport de mise en candidature.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

La secrétaire s'assemble et secrétaire du comité de mise en candidatures mentionne que la caisse a fait un appel de candidatures basé sur le profil collectif établi par le conseil d'administration. Elle informe l'assemblée que trois (4) postes étaient à pourvoir au conseil d'administration, pour un mandat de trois (3) ans pour 3 d'entre eux et 1 an pour l'un d'entre eux.

Elle rappelle les critères recherchés chez les candidats.

Profil collectif enrichi – Critères recherchés en 2025

COMPÉTENCES

- Expérience membres/clients
- Comptabilité
- Gouvernance
- Droit/Déontologie
- Gestion des RH
- Communication
- Développement durable
- Technologie de l'information

REPRÉSENTATIVITÉ

GENRES

- Femmes : 3
- Hommes : 1

GROUPE D'ÂGE

- 18-34 ans : 1
- 35-49 ans : 1
- 50-64 ans : 1
- 65 ans et plus : 1

AUTRES ÉLÉMENTS DE REPRÉSENTATIVITÉ

- Des personnes représentant le secteur de Rivière-des-Prairies
- Des personnes représentant la diversité ethnoculturelle

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la caisse a reçu trois (5) candidatures éligibles :

Candidatures reçues
POSTES UNIVERSELS



Julie BOURGEOIS



David DUCASSE



Stéphanie OSCARSON

Rendez-vous sur le site Web de la Caisse pour consulter le document de présentation des personnes candidates



Lydia DOUIDA



Josianne GELFUSA

5.2.3 Présentation des personnes candidates

La secrétaire d'élection rappelle que le rapport du comité de Mise en candidature ainsi que le tableau de synthèse de toutes les candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration se trouvent sur le site Internet de la Caisse. Elle invite les membres à écouter une capsule vidéo de présentation des personnes candidates.

5.2.4 Élection par votation

La secrétaire d'élection reprend la parole et indique que comme le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir, les membres sont invités à procéder au vote en différé.

5.3 Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le Président d'assemblée informe les membres de l'assemblée que seuls les membres de plein droit pourront voter sur les éléments suivants :

- La répartition des excédents annuels (ristournes)
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles
- Le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)
- Les taux de ristourne

- L’élection des membres du Conseil d’Administration

Le Président d’assemblée indique que la période de votations sera ouverte à compter de la fin de la présente assemblée et ce, pour une période de quatre (4) jours soit jusqu’à 23h59 le 27 avril 2025 à 23h59 et indique également les différents moyens par lequel les membres pourront exercer leur droit de vote.

De 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet de la caisse et disponibles auprès de la Caisse. C’est ce qui mettra officiellement fin à l’assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d’un vote négatif. En cas de vote négatif sur les propositions, l’assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Le versement de la ristourne sera donc retardé.

6 Fin de la rencontre et remerciements

Le Président d’assemblée ainsi que le Directeur général par intérim prennent un moment pour remercier André-Paul Turcot, Directeur général de la Caisse depuis 25 ans, parti en retraite en 2024.

Le président d’assemblée remercie ensuite les membres présents d’avoir participé à cette assemblée générale annuelle à distance. Il remercie spécialement le Directeur général par intérim, M. Stéphane Bouchard, les gestionnaires et les employés de la caisse pour le travail accompli au cours de la dernière année. Il remercie également les administrateurs de la caisse pour leur implication et leur engagement au quotidien.

7 PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

97,79% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : **ADOPTÉE**

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Sont élus par votation au sein du conseil d’administration :

Julie BOURGEOIS | David DUCASSE | Josianne GELFUSA | Stéphanie OSCARSON

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l’AGA est officiellement levée le 29 avril 2025 à 12h11.

Benoît Duval
Président d’assemblée

Véronique Chery
Secrétaire d’assemblée